



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 19*

*Absents représentés : 10*

*Absents non représentés : /*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 29*

*Date de convocation : 06 décembre 2022*

*Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

### Délibération n° DEL.2022-12-103

#### **Frais de mission de la Maire : Congrès des Maires 2022**

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents :** AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir :** BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CORBION Rémy à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Didier PRUDENT.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget Primitif 2022,

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-103-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement des frais engagés par la Maire pour sa participation au 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France qui s'est déroulé du 21 au 24 novembre 2022 à Paris,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **PREND** en charge les frais engagés par Madame la Maire à l'occasion de sa participation le 23 novembre 2022 au 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France à PARIS, pour un montant total de 77.80 Euros, selon l'état suivant :

**104<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France  
21 au 24 novembre 2022 – Parc des expositions de la Porte de Versailles à PARIS  
Frais de déplacement**

	Prix Unitaire	Quantité	Total
Accès métro :			
Pass d'accès	2.00 euros	1	5.80 Euros
Tickets	3.80 Euros	2	
Trajet SNCF aller (23/11/2022)	36 Euros	1	36 Euros
Trajet SNCF retour (23/11/2022)	36 Euros	1	36 Euros
<b>TOTAL</b>			<b>77.80 Euros</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**